



Photo : Shutterstock.com

LOISIR CULTUREL ET PARCS

PAR DENIS POULET

Les parcs publics font partie du patrimoine culturel. Bien qu'ils soient reconnus davantage pour leur vocation de conservation de la nature, leurs espaces de jeu et les activités de sport et de plein air qu'on y pratique, ils sont le théâtre d'une vie culturelle que l'on a peut-être tendance à sous-estimer. C'est pourquoi, en 2017, le projet Espaces a produit une fiche sur le loisir culturel et les parcs, dans la nouvelle approche « parcs pour tous » qu'il préconisait. Nous profitons de ce numéro d'Agora Forum sur la culture pour reproduire cette fiche¹.



Le loisir culturel est une dimension du loisir public aussi importante que l'activité physique et relativement facile à intégrer dans les espaces naturels. Un parc public est avant tout un lieu qui devrait permettre à la population de pratiquer librement toutes sortes d'activités, y compris des activités culturelles. Se rattachent au loisir culturel les pratiques artistiques amateurs, les événements culturels et les activités de loisir d'ordre scientifique comme l'ornithologie, la botanique ou l'interprétation du patrimoine. Le parc peut ainsi être un lieu qui favorise le développement de la culture et l'expression culturelle.

L'ANIMATION CULTURELLE

Le parc public peut être un lieu très favorable à l'animation culturelle. On pense évidemment à la tenue d'événements, qui peuvent requérir

des installations ou des équipements spécialisés, comme une scène, un dispositif d'éclairage et un système sonore. Mais beaucoup d'activités d'animation culturelle nécessitent peu d'infrastructures ou d'imposants équipements.

On dira que l'animation culturelle est organisée quand elle procède d'un organisme, d'une institution ou d'un groupe privé. Ce peut être la municipalité elle-même, tout comme des promoteurs professionnels ou des organismes communautaires. On parle ici de spectacles (musique, théâtre, danse, etc.), de festivals, d'expositions, de fêtes populaires, de kermesses, de feux d'artifice ou même de conférences en plein air.

L'animation culturelle peut d'autre part être spontanée. On parle ici d'activités libres,

¹ On trouvera la version intégrale de cette fiche à <https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/parcs-pour-tous/loisir-culturel-et-parcs/>.

GYM PLUS inc.
équipement de gymnase
819 479-5883

ARAQ
Association des responsables
aquatiques du Québec

Gagnant de
La bourse
ARAQ
Innovation
2017

Produit innovateur!
Basculez votre tremplin
et libérez votre piscine
Facile à utiliser / Fonctionnel / Sécuritaire

François Dubois
fdubois@gymplus.ca
1245 rue Hamel, Drummondville QC J2C 4X8
www.gymplus.ca

« Qu'elle soit organisée ou spontanée, l'animation culturelle demande à tout le moins des lieux pour s'y exercer. »

principalement des activités d'expression ou de création qui ne procèdent pas d'une organisation. Ce sont, par exemple, des gens qui font de la musique, présentent des œuvres personnelles ou exécutent des numéros de pantomime ou de cirque.

Dans un sens plus large, toute activité culturelle pratiquée dans un parc, seul ou en petit groupe, peut être considérée comme une forme d'animation culturelle : le parc se trouve « animé » par ces gens qui jouent aux échecs, lisent, piquent-niquent, observent les oiseaux, méditent... L'ensemble des activités pratiquées dans un parc reflète la culture du milieu.

INSTALLATIONS ET LIEUX CULTURELS

Qu'elle soit organisée ou spontanée, l'animation culturelle demande à tout le moins des lieux pour s'y exercer. En général, les activités de loisir culturel ne requièrent que peu d'équipements, mais il est nécessaire de prévoir des espaces de pratique, surtout des espaces libres d'aménagement.

On peut distinguer trois types de lieux ou d'installations :

- Les lieux de pratique libre avec un minimum d'équipement : plaine de jeu libre, espaces de détente avec mobilier urbain (aires de pique-nique, regroupements de bancs publics, etc.), les espaces naturels (boisés, champs, clairières ou autres).
- Les lieux ou installations spécialisés utilisés à d'autres fins : par exemple, les terrains de sport (soccer, football, baseball, etc.) peuvent être convertis en lieux de rassemblement ou de prestation artistique à l'occasion d'événements.
- Les installations culturelles permanentes ou temporaires : scène, agora, kiosque à musique, abri couvert, chapiteau, théâtre ambulant, bibliobus ou « croque-livre », piano public, mur à graffitis, branchements pour diffuser la musique (très populaire auprès des adolescents), tour d'observation.

Suivant la vocation du parc ou sa superficie, on offrira au public un, deux ou les trois types.

STIMULER LA VIE CULTURELLE DANS LES PARCS

Pour stimuler la vie culturelle dans ses parcs, une municipalité peut faire davantage que seulement offrir des lieux et des installations. Elle peut :

- organiser elle-même des événements culturels;
- conclure des ententes avec d'autres institutions publiques, des organismes ou des promoteurs pour organiser des événements culturels;
- conclure des partenariats pour permettre à des artistes ou des artisans d'exercer leur art, par exemple dans des activités de médiation culturelle avec le public;
- offrir des cours en plein air dans certaines disciplines (danse, théâtre, sculpture, photographie, cuisine, tricot, etc.);
- installer des boîtes de partage de livres (« croque-livres »);
- organiser ou encourager les activités de « land art » (forme d'art contemporain qui met à profit le cadre et les matériaux de la nature tels que le bois, la terre, les pierres, le sable, l'eau, les roches, etc.);
- présenter des œuvres d'art, soit des œuvres permanentes (souvent des sculptures), soit des expositions temporaires;
- diffuser de la musique dans le parc à certains moments de la journée ou lors d'événements spéciaux;
- promouvoir la pratique libre des arts dans le cadre de la promotion générale des parcs;
- évaluer les pratiques culturelles spontanées dans les parcs et en faire la promotion pour accroître le nombre d'utilisateurs;
- susciter des initiatives d'interculturalisme pour favoriser l'intégration (voir à ce sujet le programme JE SUIS... de Vaudreuil-Dorion²).

De façon encore plus appuyée, certains parcs peuvent avoir une vocation essentiellement culturelle ou historique, et porter un nom qui fait référence aux arts, à la culture ou encore qui rend hommage à un artiste de la région.

² « Le programme JE SUIS... : un modèle de médiation culturelle reconnu mondialement – Entrevue avec Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture de Vaudreuil-Dorion », *Agora Forum*, vol. 40 n° 1, printemps 2017, p. 28.